

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260604-32_2026-DE

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle André Durand à EPINEUIL, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Bérú : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Chichée : Mme Francine ROBIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : M. Rémy COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : Mme Magalie DELMOTTE Jouancy : M. Stéphane BARDOUX (pouvoir à partir de la délibération n° 27-2026) Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : Mme Christine ROBERT Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Pasilly : M. Julien GROGUENIN Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : Mme Emilie ORGEL, M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Villon : M. Clément COMET Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, M. Clément COMET, M. Rémi DUSSAUSSAY.

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
 - Présents : 50
 - Absents : 6
- dont ayant donné Pouvoir :1
- Votants : 51

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
 - Présents : 43
 - Absents : 6
- dont ayant donné pouvoir :1
- Votants : 44

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
 - Présents : 19
 - Absents : 1
- dont ayant donné Pouvoir :0
- Votants : 19

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Fleys : Mme Céline ROUSSEAU suppléée par M. Rémy COLLON Gigny : M. Denis DUTARTRE suppléé par Mme Magalie DELMOTTE Molosmes : M. Dominique BUSSY suppléé par Mme Christine ROBERT CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par M. Rémi DUSSAUSSAY.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Vezannes : M. Laurent SEURAT Vezinnes : Mme Anne-Laure BUFFET

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Censy : M. Victor BARDET Gland : Mme Sandrine CAMUS.

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : M. Stéphane BARDOUX, délégué titulaire de Jouancy a dû s'absenter (avec sa suppléante) à partir de la délibération n° 27-2026 et a donné pouvoir à Mme Danielle RIOTTE délégué titulaire de Sarry.

Asseseurs : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey et M. Michel GUINOT, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.

Date de convocation : 22 mai 2026

Délibération n° 32-2026

Objet : Désignation d'un élu appelé à représenter le SET au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne

Le président rappelle que par délibération du Comité syndical n° 48-2019 du 4 avril 2019, le SET a adhéré à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour la compétence « assainissement collectif »

L'objectif de l'Agence Technique Départementale est d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

La cotisation 2026 s'élève à 1 284,00 € (population communes « assainissement collectif » : 8025 habitants INSEE par 0.16 € /habitant /an).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 51 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

✓ DESIGNE M. Rémi GAUTHERON, pour représenter le syndicat au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,



Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

M Dominique PROT

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).